

Réf: Dossier 336512

Avis de constitution

SOCIETE « COMPAGNIE D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION
MARITIME » en abrégé « CAP MARITIME »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE 4è AVENUE RUE 7
IMMEUBLE CERAGEM près de CITE POLICIERE, Lot ND, Ilot
00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Juil 2024, et enregistrés au CEPICI le 30 Juil 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COMPAGNIE D'ASSISTANCE ET DE
PROTECTION MARITIME » en abrégé « CAP MARITIME »

Objet : EXPERTISE MARITIME ET PORTUAIRE..
Et pour la réalisation de l'objet social : l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN TREICHVILLE 4è AVENUE RUE 7
IMMEUBLE CERAGEM près de CITE POLICIERE, Lot ND, Ilot
00

Dirigeant(s) M SONMO YAPI ROLAND FULGENCE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08920 du 01/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°53283/GTCA/RC/2024 du 01/10/2024

